conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Lac Balsam



Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Lac Balsam

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : planter reconstituant

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Benelux nv

> Filliersdreef 14A B-9800 DEINZE

: +32 (0)9 311 00 00 Téléphone Téléfax : + 32 (0)9 298 09 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@compo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons, Téléphone (B):+32 (0)70 245 245 Centre Anti-Poisons, Téléphone: (G.D. Lux) +352.8002.5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipu-

lant ce produit.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

> YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Lac Balsam



Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : dispersions de polymère

Composants dangereux

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'inhalation : Non pertinent

En cas de contact avec la

peau

: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

veux

: Rincer abondamment à l'eau. Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et

lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Lac Balsam

Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-

priés

: aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Pas de précautions spéciales requises.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en vi-

gueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

: Protéger de la chaleur.

tion sans danger

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Stocker à l'abri du gel.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Lac Balsam

Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

en commun

Précautions pour le stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

: 11, Solides combustibles

Température de stockage re-

commandée

: < 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le Remarques

produit.

Protection de la peau et du

corps

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Protection respiratoire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Eliminer selon les réglementations en vigueur.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâteux(se)

Couleur : vert olive

Odeur : odeur faible

: Non applicable pН

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Lac Balsam

Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : 1,43 g/cm³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

Coefficient de partage: n-octa- : Donnée non disponible

nol/eau

Température d'auto-inflamma- : Donnée non disponible

bilité

Température de décomposi-

tion

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé se-

lon les prescriptions.

Viscosité

Viscosité, dynamique : > 7.000 mPa.sMéthode: ISO 2555

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Lac Balsam

Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de produits à éviter connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respecées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Sys-

tème Global Harmonisé)

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non pertinent

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: Remarques: Donnée non disponible

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Sys-

tème Global Harmonisé)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon

SGH (Système Global Harmonisé)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Lac Balsam



Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Incidences sur le développe-

ment du fœtus

: Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon

SGH (Système Global Harmonisé)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon

SGH (Système Global Harmonisé)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Lac Balsam

Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

Elimination physico-chimique : Remarques: Le produit peut être éliminé de l'eau par des pro-

cédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-ac-

cumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'ac-

tion biologique des boues activées.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions réglemntaires nationales et localse doivent

être respectées.

Emballages contaminés : La disposition doit être faite selon des règlements officiels.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Lac Balsam



14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

l'eau (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) nº 1272/2008; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Lac Balsam



Version: 2.0 Date de révision: 11.04.2016

(États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR